

25^{ÈME} COURSE DE CÔTE D'IRANCY

Essais libres:

Samedi de 15h00 à 18h30

Essais et courses:

Dimanche de 8h30 à 18h30



RÈGLEMENT

15 ET 16 AVRIL 2017

A S A YONNE

FFSA
COUPE DE FRANCE MONTAGNE



REGLEMENT PARTICULIER COURSE DE COTE REGIONALE IRANCY

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE de l'YONNE

Organise les 15 et 16 Avril 2017

Une compétition automobile régionale dénommée :

25^{ème} COURSE de CÔTE régionale d'IRANCY

Cette compétition compte pour :

La Coupe de France de la montagne 2017 coef.1 et pour les Challenges BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 2017.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro **05/19** en date du **20/12/2016**

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	François BELORGEY	Licence n°	10528
	Josiane CHARLEUX	Licence n°	9434
	Nicole GUIBLAIN	Licence n°	7079
Directeur de Course	Christian HAMON	Licence n°	29685
Directeur de Course Adjoint	Gérard PORA	Licence n°	57091
Commissaire Technique responsable	Santiago CANO	Licence n°	35161
Commissaires Techniques adjoints	Marc CHARBONNEAU	Licence n°	47435
	Frédéric ALVAINES	Licence n°	4342
Médecin responsable	Vicentiu VOINEA		
Chargé de la mise en place des moyens	André GUIBLAIN	Licence n°	7081
Chargée des relations avec les concurrents (CS)	Brigitte DREAU	Licence n°	2282
Chargé des Commissaires de route	José DE SOUSA	Licence n°	137353
Chronométreurs	David GUIBLAIN	Licence n°	134494
	Michèle GUIBLAIN	Licence n°	163636

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **11 Avril 2017 à 24 heures.**

Publication de la liste des engagés le **13 Avril 2017.**

Vérifications administratives le 15 Avril 2017 de 13h45 à 18h45 et le 16 Avril 2017 de 7h30 à 9h00.

Lieu : Salle des Fêtes d'IRANCY

Vérifications techniques le 15 avril 2017 de 14h00 à 19h00 et le 16 Avril 2017 de 7h45 à 9h15.

Lieu : à côté de la Salle des Fêtes d'IRANCY

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le **16 Avril 2017 à 9h30**.

Lieu : parc départ, rue Soufflot.

Briefing des commissaires le 15 Avril 2017 à **14h00** sur la ligne de départ.

Essais non chronométrés le 15 Avril 2017 de **15h00 à 16 h 30** : **priorité aux «voitures ouvertes»**, de **16 h 30 à 17 h 30** : **priorité aux «voitures fermées»** et de **17 h 30 à 18 h 30** : **tous groupes confondus**.

Pour le 16 Avril 2017, de 8h30 à 9h30 (**uniquement pour les concurrents vérifiés le 16 Avril**).

Essai chronométré le 16 Avril 2017 de 9h40 à 11h00.

Briefing écrit des pilotes distribué et émargé aux vérifications administratives.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 16 Avril 2017 à **11h15**.

Course

- 1^{ère} montée le 16 Avril 2017 à partir de **11h15**.
- 1^{ère} montée (suite) à partir de **13h00**.
- 2^{ème} montée le 16 Avril 2017 15' après la fin de la 1^{ère} montée.
- 3^{ème} montée le 16 Avril 2017 15' après la fin de la 2^{ème} montée.
- 4^{ème} montée le 16 Avril 2017 15' après la fin de la 3^{ème} montée.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : **15'** après l'arrivée du dernier concurrent (ligne de départ).

Parc fermé au stand de chaque concurrent.

Remise des prix le 16 Avril 2017 Salle des Fêtes d'IRANCY à 19h30.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 16 Avril 2017 à 8h00 Salle des Fêtes d'IRANCY.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 15 Avril 2017 de 13h45 à 18h45 et le 16 Avril 2017 de 7h30 à 9h00.

Lieu : Salle des Fêtes.

Vérifications techniques le 15 Avril 2017 de 14h00 à 19h00 et le 16 Avril 2017 de 7h45 à 9h15.

Lieu : à côté de la Salle des Fêtes.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse RPM -16, route Nationale 6 – 89290 VINCELLES .

Taux horaire de la main-d'œuvre : **60 € TTC**

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **16 Avril 2017 à 9h15**.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le **16 Avril 2017 à 8h00**.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA de l'YONNE
Monsieur André GUIBLAIN
15 rue Chiffot – 89260 THORIGNY SUR OREUSE
Tel / Fax 03.86.88.44.69 Mobile 06.08.02.44.26
<http://www.brennusinfo.fr> - @ andre.guiblain@orange.fr

jusqu'au 11 Avril 2017 à 24 heures.

Les frais de participation sont fixés à **120 €(avec publicité)** ou **110 €** pour 5 engagements groupés.

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à **130**.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Publicité obligatoire (sera communiquée par additif au présent règlement particulier)

Publicité optionnelle (sera communiquée par additif au présent règlement particulier)

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte Régionale d'IRANCY a le parcours suivant :

La course se déroulera en 4 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ 73 rue Soufflot sur la D 38 sortie du village d'IRANCY.

Arrivée D 38 - 1650m après.

Pente moyenne 5,7%, dénivellation : 96m

Altitude de départ 173m, altitude d'arrivée 269m.

Longueur du parcours 1650m

Modalités de retour au départ : pour les voitures fermées en convoi par la route de St Cyr et V.O IRANCY, pour les voitures ouvertes en convoi par la route de course.

Parc de départ **IRANCY D38, sortie du village.**

Parc d'arrivée **Carrefour, route de St Cyr.**

6.2P. ROUTE DE COURSE

Par le chemin des Fossés et la rue Soufflot

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : **rue Soufflot**

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Le parc concurrents sera situé : **Chemin des Fossés.**

Le parc concurrents sera accessible à partir du **14 Avril 2017.**

Les remorques devront être garées **chemin des Fossés.**

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé à leur stand.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : **Salle des Fêtes d'IRANCY**
- pendant les essais et la course : au parc départ, **rue Soufflot**
- pendant le délai de réclamation : au parc départ, **rue Soufflot**

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

Lieu Salle des Fêtes à IRANCY.

Téléphone permanence n° 06.08.02.44.26

Centre de secours le plus proche :

Lieu : AUXERRE Téléphone n° 03.86.94.44.00

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence écrite aux pilotes sera distribuée et émargée aux vérifications administratives.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.
Procédure de départ : feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur une seule montée (la meilleure).

Voir règlement standard des Course de Côte.

Les classements provisoires seront affichés ligne de départ, 15' après l'arrivée du dernier concurrent et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général
- 1 classement général féminin
- 1 classement pour chacun des groupes
- 1 classement pour chacune des classes

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

CLASSEMENT PAR CLASSE :

1 ^{ier} prix.....	80 €+ 1 coupe (si + de 3 partants)
2 ^{ème} prix.....	40 €(si + de 5 partants)
3 ^{ème} prix.....	20 €(si + de 7 partants)

Au cas où une classe ne réunirait pas 3 partants, les prix seraient diminués de 50%

CLASSEMENT FEMININ :

Un prix de..... 80 €+ 1 coupe (diminué de 50%, si moins de 3 partantes)

Il sera attribué 1 coupe aux 3 premiers du classement général.

Tous les pilotes présents à la remise des prix recevront un trophée.

COMMISSAIRES :

Deux commissaires seront récompensés.

La remise des prix se déroulera le 16 Avril 2017 à 19h30 à la Salle des Fêtes d'IRANCY.